

## Conseil d'administration du CCAS

---

**SÉANCE DU 11 MAI 2026**

---

### **MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT PAR HABITAT 25 AU PROFIT DU CCAS – 5 RUE BUFFON A MONTBELIARD**

Dans le cadre de ses missions d'action sociale de proximité, le CCAS de Montbéliard souhaite renforcer sa présence au sein du quartier des Batteries du Parc, identifié comme prioritaire au regard des besoins exprimés par ses habitants, notamment en matière d'accès aux droits, d'accompagnement social et de lutte contre l'isolement.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique « d'aller-vers » les publics, visant à réduire les inégalités territoriales et à rapprocher les services des habitants les plus éloignés des dispositifs de droit commun.

À ce titre, Habitat 25 accepte la mise à disposition d'un logement de type T3, situé 5 rue Buffon à Montbéliard, en rez-de-chaussée. Ce lieu a vocation à devenir un espace de proximité dédié à l'accueil de permanences sociales et associatives, contribuant ainsi au renforcement du maillage territorial et au développement du lien social.

Cette mise à disposition est consentie sans facturation de loyer ni de dépôt de garantie. En revanche, les charges locatives, estimées à 230,35 € par mois (avec régularisation annuelle en fonction des consommations réelles), seront prises en charge par le CCAS.

La convention de mise à disposition sera conclue entre Habitat 25 et le CCAS de la Ville de Montbéliard, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter de septembre 2026

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'approuver la mise à disposition du logement situé 5 rue Buffon à Montbéliard au bénéfice du CCAS,
- D'accepter la prise en charge des charges locatives par le CCAS,
- D'autoriser la Présidente du CCAS, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec Habitat 25, ainsi que tout document afférent à ce dossier.